

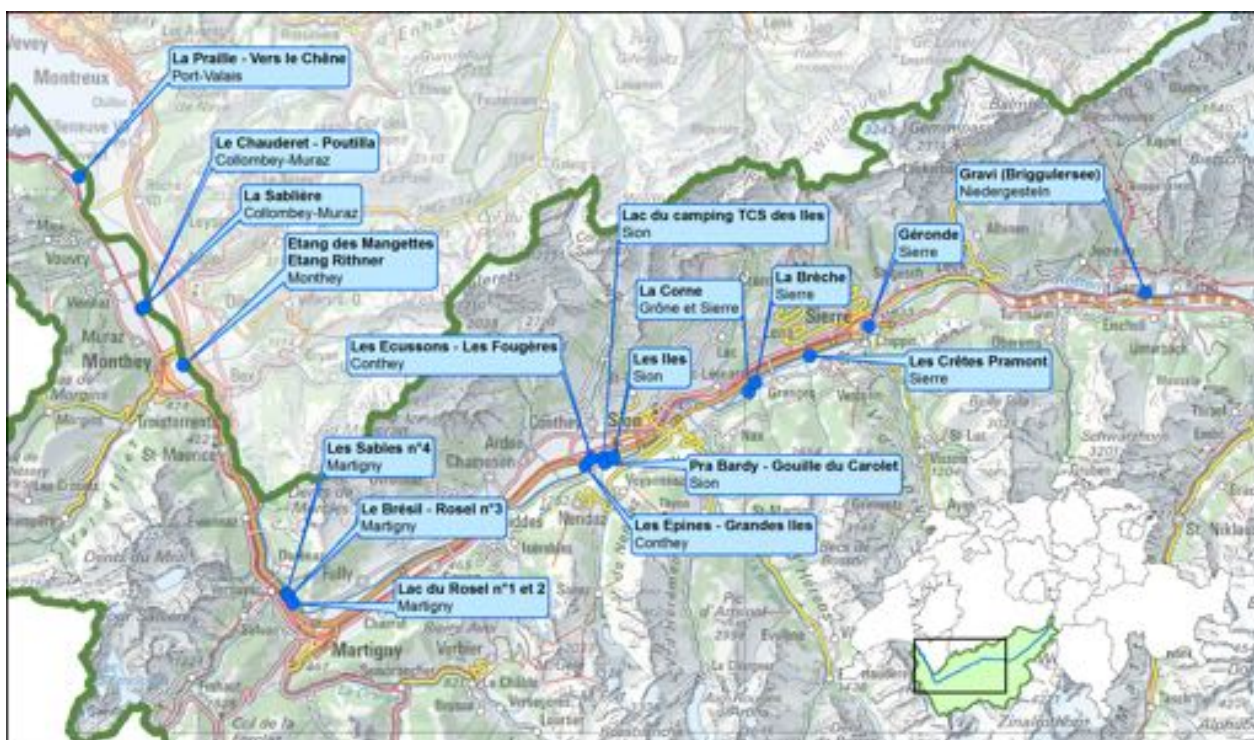
# Réaménagement des lacs d'anciennes gravières de la plaine du Rhône



Photo: Le Nouvelliste

Planifications et projets communaux et cantonaux

## 17 plans d'eau considérés en plaine



## Naissance des lacs de nappe et situation actuelle

### ▲ Historique

- Apparition des lacs dans les années 1950-1990, mise à nu de la nappe
  - Corollaire de l'extraction de sables et graviers, alluvions du Rhône
  - LEaux 1991 / 2011 : Protection eaux souterraines / Revitalisation plans d'eau
- > Extractions devenues illégales, remise en état demandée par l'OEaux (mais par qui et comment?), utilisation des sites pour la nature et la détente (pêche, baignade, etc.).

### ▲ Défis

- Protection insuffisante des nappes d'eaux souterraines
    - Profondeur importante (< 40m) sans couche de protection ni couverture
  - Valeur naturelle marginale par rapport à leur potentiel:
    - Écomorphologie artificielle (rives abruptes, pauvres en structures)
    - Biotopes peu diversifiés et qualité paysagère monotone
- > Le plus grand potentiel d'amélioration environnementale de lacs en plaine!

## Réaménager: objectifs légaux et techniques

### ▲ Objectifs légaux principaux:

- Protection des eaux souterraines (couche protectrice, autoépuration, ...)
- Amélioration de la valeur biologique des plans d'eau, tant sur les rives que sur les fonds (revitalisation des plans d'eau art. 38a LEaux)

### ▲ Objectifs «territoriaux»:

- En partenariat avec les communes/propriétaires concernés
- Définition de plan d'aménagement détaillé ou de lignes directrices pour assurer les différents usages de ces plans d'eau sollicités pour les loisirs et la détente.

# Remblayage: contraintes légales et techniques

## ▲ Contraintes fortes au remblayage:

- Protection des eaux souterraines:
    - Garantir l'écoulement des eaux souterraines (granulométrie et stratification)
    - Garantir la qualité des matériaux (matériaux non pollués)
  - Reprofiler les rives et les fonds pour une réelle plus-value nature, une stabilité et diversité des milieux
- > **Risque d'incompatibilités légales ou d'opposition sectorielle si :**
- remblayage avec des matériaux inappropriés (art. 39 LEaux);
  - stockage sans valorisation environnementale adéquate;
  - remblayage total (= remise en état après exploitation, couche protectrice ?).

## Aménagements nature à Pramont

- Renaturation des rives et création de milieux annexes

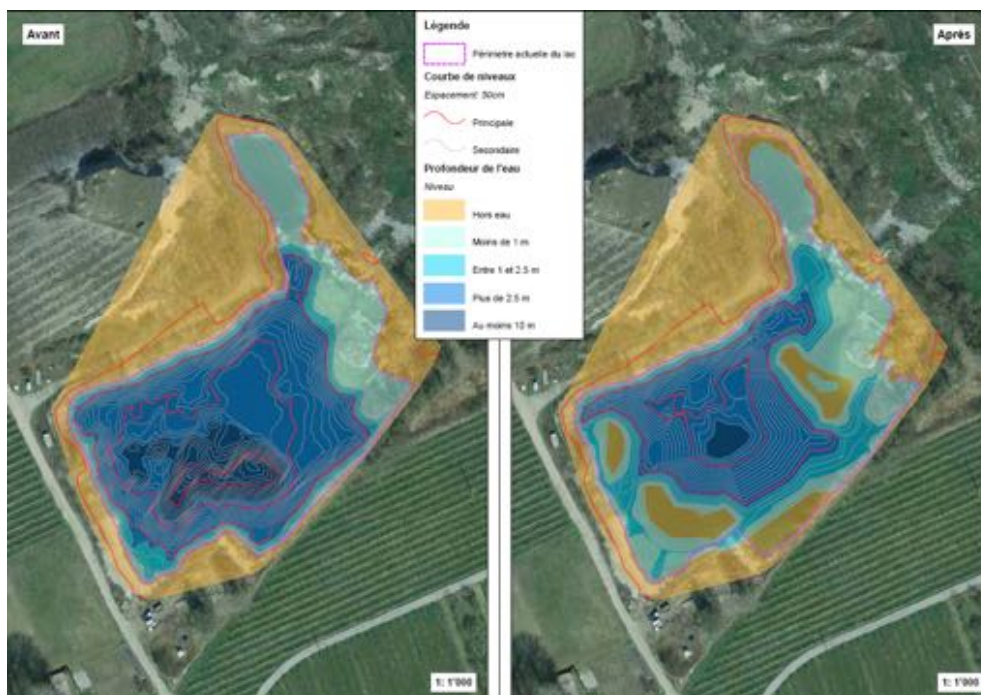


## Enjeux du projet à Pramont

- Maintien des valeurs existantes (écrevisses)
- Remblayage avec 32'000 m<sup>3</sup>
- Suivi de la nappe, qualité des matériaux et bathymétrie
- Limitation de la turbidité des eaux
- Capture d'écrevisses avant remblayage
- Remblayage d'au maximum 10'000 m<sup>3</sup>/an
- Gestion des néophytes



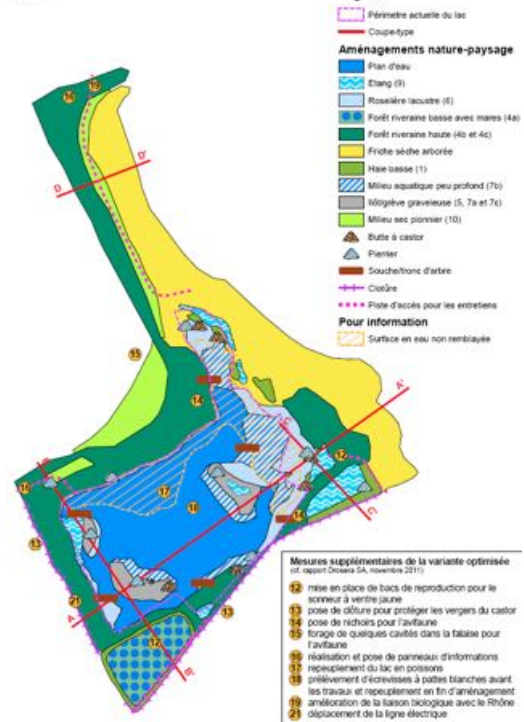
## Suivi bathymétrique de Pramont



# Aménagements projetés - réalisés

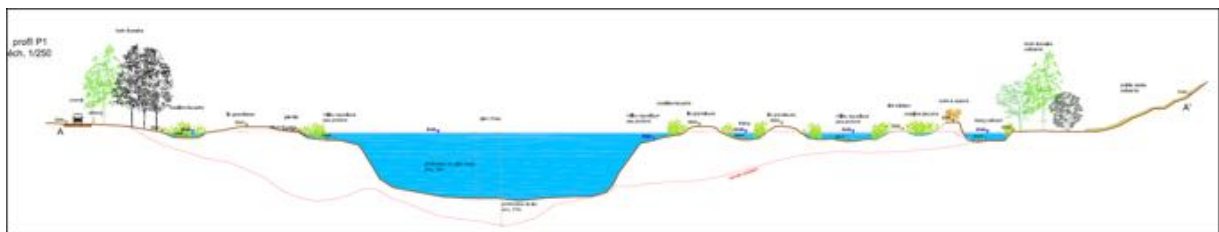


1: 1'500

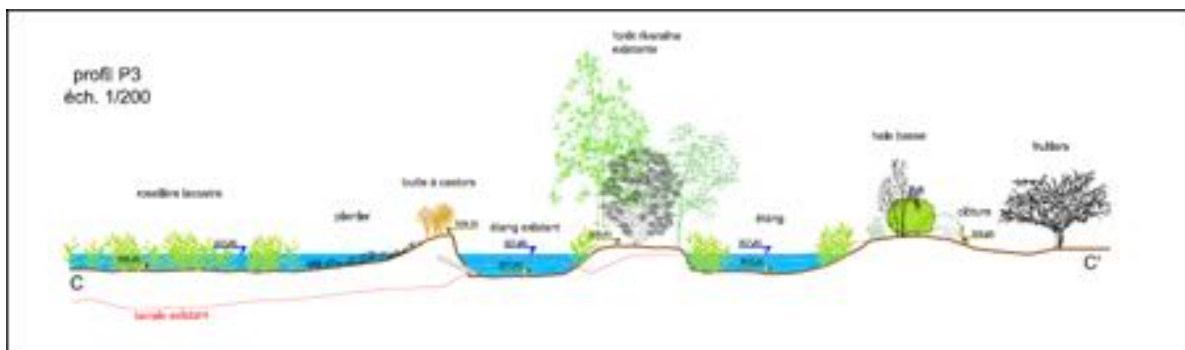


# Coupe type des aménagements

A-A'



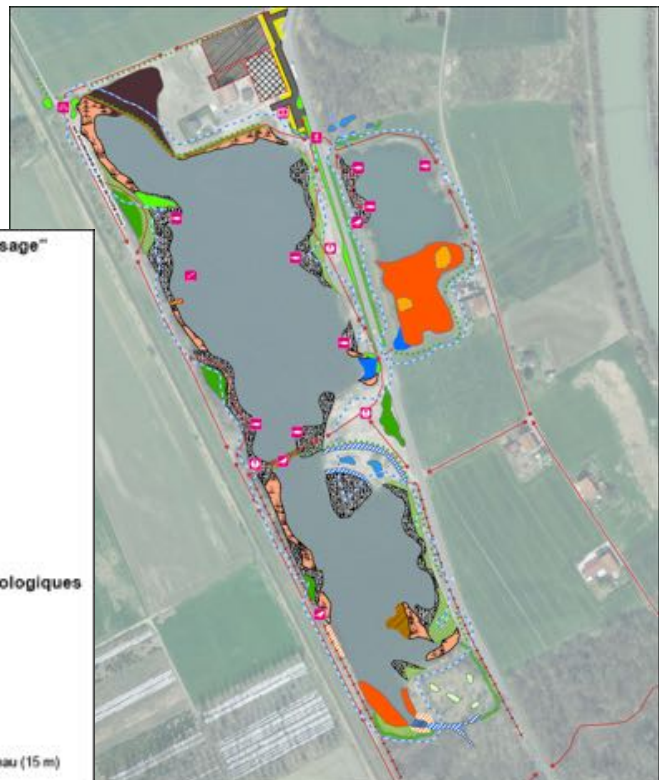
C-C'



# Etat actuel des lacs de Chauderet et Sablière

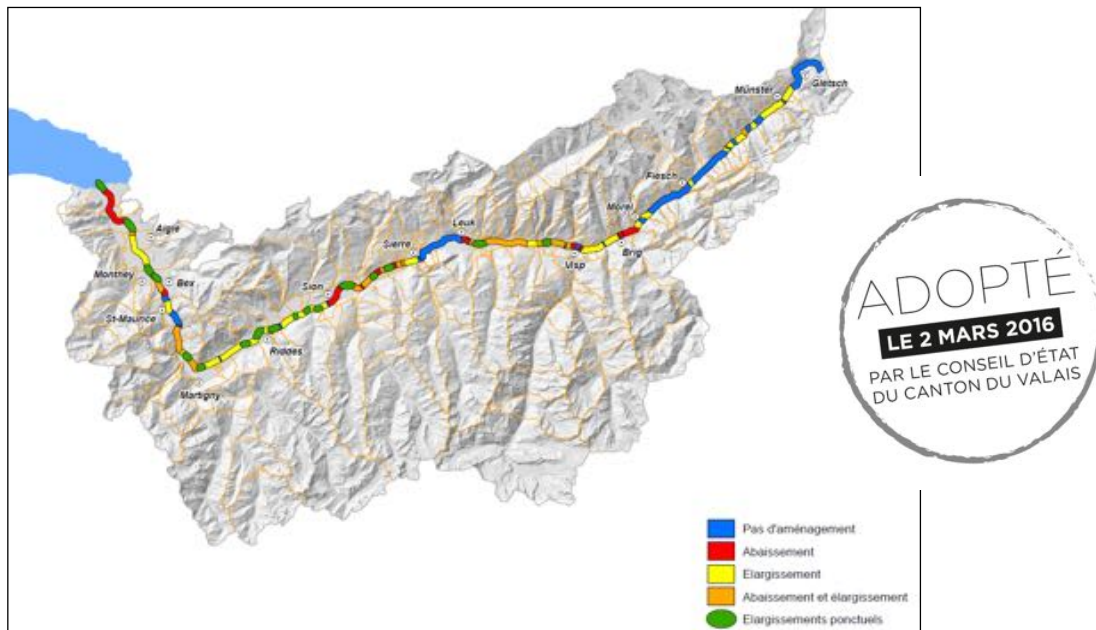


# Aménagement et PAD de Chauderet et Sablière



Aménagement pour le public/pêcheur	Aménagements "nature-paysage"
aménagement pour la pêche	haie champêtre
poste d'observation	haie d'épineux
parking à vélo	butte à castor
passage piéton avec îlot central	grève herbeuse
zone de pic-nic, avec poubelle	grève minérale
radeau	îlot existant
toilette publique	îlot nouveau
barrière	plantation arborée
cheminement	plantation buissonnante
flotteur	plantation d'épineux
accès au parking	roseaux existants
centre équestre (paddock perméable)	roseaux/hélophytes
centre équestre dure	
parking (75 places)	
remblai pour l'extension du manège	
pont	
ponton	
	Amélioration des liaisons biologiques
	passage à faune sous route
	remise à ciel ouvert
	bras mort
	creusement canal
	creusement lac
	mare
	espace réservé aux étendues d'eau (15 m)

# Plan d'aménagement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône



## PA-R3 & lacs – différentes configuration spatiales

### ▲ Lacs entièrement dans l'emprise du projet:

- *lac des Epines à Sion, Briggulersee à Steg*
- réalisation par le biais MEP mesures R3



## PA-R3 & lacs – différentes configuration spatiales

### ▲ Lacs partiellement dans l'emprise du projet:

- Partiellement: *lac des Iles à Sion et de la Brèche à Granges*
- Réalisation par le biais MEP mesures R3 et Masterplan ou PAD



## PA-R3 & lacs – différentes configuration spatiales

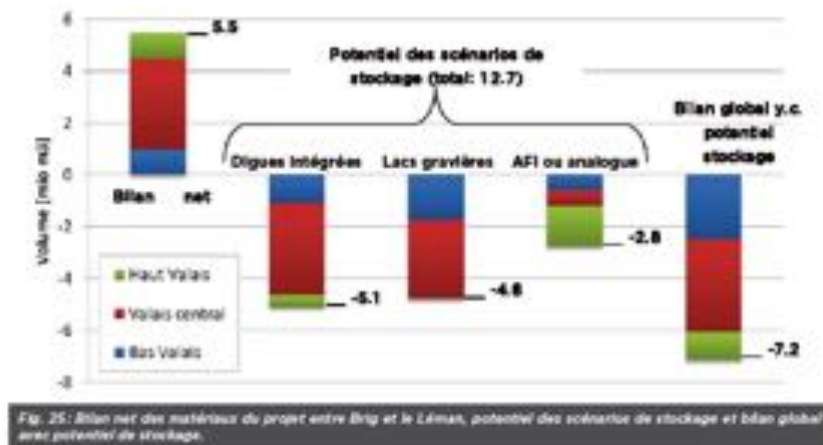
### ▲ Lacs hors de l'emprise du projet :

- *lacs du domaine des Iles à Martigny (Rosel), Chauderets-Sablère à Collombey*
- Réalisation par le biais d'un PAD



## Gestion des matériaux du projet R3

### ▲ 3 options de valorisation :



... Sans compter la filière du marché.

## Contexte pour la 3<sup>e</sup> correction du Rhône

### ▲ Attentes des différents intérêts sectoriels:

- Remblayage total pour récupérer des terres agricoles
- Remblayage minimisé pour conserver de l'attractivité pour la pêche (populations introduites et soutenues par des mises à l'eau)
- Ne pas réduire la capacité de stockage des décharges existantes

### ▲ Conditions-cadre:

- Aide technique à l'exécution de projet de remblayage
- Faisabilité juridique
- Faisabilité technique et financière
- Etudes territoriales en partenariat avec les communes concernées
- Conciliation des divers intérêts

## Conclusions

- ▲ Faisabilités technique et légale des réaménagements de lacs démontrées par les projets réalisés (Pramont, Chauderet-Sablère).
- ▲ Opportunité unique pour combler efficacement les nombreux déficits des lacs de nappe:

La 3<sup>e</sup> correction du Rhône, comme grand projet, offre les conditions cadre pour satisfaire des contraintes techniques importantes:

- Sa taille et son organisation permettent d'assurer la qualité des matériaux et de leur mise en place.
- De plus, la durée des chantiers devrait être réduite par la disponibilité de volumes importants de matériaux.



- ▲ Réalisation anticipée d'une partie de la planification revitalisation des plans d'eau (à réaliser selon OEaux, reporté à 2021).